



Paracha Béhar - 6 Divrei Torah

Sommaire

- Résumé de la paracha Béhar
- Béhar - Pourquoi respectons-nous la Chemita ?
- Béhar - Bé'houkotai : 3 jolies perles sur la Paracha
- Béhar - Une vie entière sans faire de peine à quiconque
- Béhar - la plus noble charité, lorsque le pauvre garde sa dignité
- Behar - 2 qualités : émouna & 'hessed
- Paracha Behar-Be'houkotay : Argent limité ou Torah éternelle ?

Résumé de la paracha Béhar

Sur le mont ("Béhar") Sinaï, D.ieu communique à Moché les lois de l'année sabbatique : chaque septième année, tout travail agricole devra cesser, et les produits de la terre seront à la disposition de tous, hommes et animaux. Sept cycles sabbatiques sont suivis de la 50ème année, appelée "Yovel" ("le jubilé"), pendant lequel le travail agricole cesse également, tous les esclaves sont remis en liberté et toutes les propriétés terriennes de la Terre Sainte qui ont été vendues, retournent à leurs propriétaires originaux. La Paracha nous donne ensuite des lois complémentaires concernant la vente des terres, l'interdiction de léser dans le commerce, et l'interdiction du prêt avec usure.



Le Jour du Mariage : Boy Kalla (Guide en Or)

Guide en Or de préparation à la jeune mariée, au jour-même du mariage ! Comprendre l'impact spirituel de ce jour, savoir éviter le stress, concilier Tsniout et beauté, bien accueillir ses invités, danser avec chacun,... tout un programme.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Béhar - Pourquoi respectons-nous la Chemita ?

Mardi 24 Mai 2016 - Rav Yehonathan GEFEN - © Torah-Box

« Parle aux enfants d'Israël et dis-leur : "Quand vous rentrerez dans le pays que Je vous donne, la terre sera soumise à un Chabbat en l'honneur d'Hachem". » (Vayikra, 25:2)

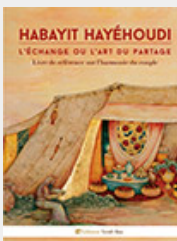
« Si vous dites : "Que mangerons-nous la septième année, puisque nous ne sèmerons pas et que nous n'engrangerons pas nos récoltes ?" Je vous octroierai Ma bénédiction dans la sixième année, tellement qu'elle produira la récolte de trois années. » (Vayikra, 25:20-21)

La *paracha* de cette semaine commence par l'obligation de respecter la *Chemita* (l'année sabbatique) et consacre plusieurs versets aux diverses lois qui constituent cette *mitsva*. Puis, la Thora anticipe l'inquiétude de certaines personnes quant à leur survie durant la septième année, si elles ne travaillent pas la terre. Et elle répond à ce souci en promettant qu'elles seront bénies d'un surplus alimentaire lors de la sixième année.

Pourquoi la Thora a-t-elle besoin d'exposer si longuement les préoccupations des gens concernant la *Chemita* – n'aurait-il pas été plus concis de dire simplement qu'il n'est pas nécessaire de s'inquiéter de la subsistance, parce qu'Hachem enverra Sa bénédiction sur la terre ?

Rav Yaacov Nyman *zatsal*, dans *Darké Moussar* explique qu'il existe deux niveaux dans l'accomplissement d'une *mitsva*^[1]. Le plus haut niveau est atteint lorsque l'on exécute l'ordre pour la simple raison qu'Hachem l'a ordonné – même lorsqu'il nous semble difficile ou coûteux. La personne moins élevée désire respecter les *mitsvot*, mais elle se demande avec anxiété si elle en pâtira. Elle les observe tout de même, parce qu'elle sait que finalement elle ne perdra rien à se conformer à la volonté de D.

Il donne un exemple au sujet du respect du Chabbat en Amérique au début du siècle dernier. Il était très difficile de



Habayit Hayéhoudi : l'échange ou l'art du partage

La "Bible de l'harmonie du foyer" ! Voici un outil de développement personnel et de connaissance de soi. Ce livre du Rav Sim'ha Cohen est la source des livres sur le thème du Chalom Bayit et a permis à des milliers de personnes de connaître le bonheur...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



trouver un travail qui n'exigeait pas de travailler pendant Chabbat. De nombreux Juifs pratiquants succombèrent à ces grandes pressions tout en continuant de respecter les autres *mitsvot*. Rav Nyman raconte qu'il discourt devant des Juifs américains qui devaient affronter ce défi éprouvant. Il leur expliqua qu'une personne ne perdra rien à garder le Chabbat. Mais ce n'est pas pour cette raison que nous le respectons. On doit observer le Chabbat, parce que c'est un ordre d'Hachem, même si cela occasionne une importante perte d'argent.^[2]

Le même principe s'applique à la *Chemita*. C'est pour cela que la Thora commence par détailler la *mitsva* puis aborde la question des gens qui ont un faible niveau de *bita'hon* (foi en D.). La Thora a délibérément apaisé tardivement les craintes des gens, pour nous apprendre que l'on ne respecte pas la *Chemita* parce qu'elle ne nous cause aucun préjudice, mais parce que la Thora nous y soumet. Seulement après avoir mis ceci en avant, elle annonce à ceux qui ont une confiance moins grande et qui ont besoin d'être rassurés, qu'ils ne souffriront pas de l'observance de cette *mitsva* – pour nous montrer que ce niveau est moins élevé.

L'explication du rav Nyman nous rappelle la nécessité de *messirout néfesch* (sacrifice de soi, dévouement) pour le respect des *mitsvot*. Les difficultés à garder la *Chemita* de nos jours sont, pour la plupart des gens, bien moindres qu'avant. Cependant, les agriculteurs israéliens affrontent un très grand *nissayon* (épreuve) au quotidien. Rares sont les personnes qui réalisent à quel point ils sont attachés à leurs terrains et à leurs récoltes. L'un d'eux écrit : « Nous nous investissons corps et âme dans ce que nous créons. Souvent, nos réalisations deviennent une partie de nous-mêmes. Nous éprouvons un grand plaisir à chaque fois que nous contemplons un travail remarquable et nous sommes fiers de voir ce que nous avons produit. Il est donc naturel d'avoir un pincement au cœur quand nous devons endommager ce pour quoi nous nous sommes échinés. Détruire ce que l'on aime revient à s'autodétruire. »^[3]

L'histoire suivante, à propos de la *Chemita* aborde ce même point. Doron Twing, un agriculteur du *Mochav* Azraya cultive des aubergines. La première fois qu'il observa la *Chemita*, il fut confronté à défis considérables. Il n'avait pas arrosé ses aubergines pendant des mois, mais elles continuaient à pousser. Son terrain n'en contenait pas moins de 35 000 ! Il savait qu'il n'avait rien le droit de faire pour les aider à grandir et craignait que, dans un moment de faiblesse, l'épreuve soit trop grande^[4]. Il agit alors en opposition complète avec tout ce pour quoi il avait travaillé durant tant d'années. « J'ai pris des gallons de pesticides (plusieurs milliers de litres), que l'on utilise généralement en petites quantités pour faire face aux infestations et j'ai vaporisé tout le champ. J'allais d'une parcelle à l'autre, tuant tous mes légumes. Comprenez-vous ce que cela signifie pour moi ? »^[5] Il en pleurait, sa douleur était manifeste. Il est certain que cet agriculteur sera grandement récompensé pour son incroyable *messirout néfesch* ; il alla contre sa nature pour accomplir la volonté de D.

Il existe bien d'autres histoires d'agriculteurs qui virent de grands miracles au cours de la *Chemita* qu'ils décidèrent de respecter.^[6]

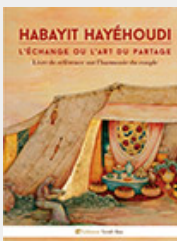
Puissions-nous mériter d'agir avec *messirout néfesch* et de recueillir le fruit de notre labeur.

^[1] Darké Moussar, p. 170.

^[2] Il n'est permis (voire recommandé) de transgresser le Chabbat que dans un cas de *pikoua'h néfesch* (pour sauver une vie en danger) – tous les dirigeants spirituels d'Amérique tranchèrent que la situation, bien que très pénible, ne constituait pas un *pikoua'h néfesch*.

^[3] Hamodia (version anglaise), 23 avril 2015, p.6.

^[4] Il est également interdit de consommer des légumes qui ont poussé d'eux-mêmes – appelés *sefi'him*. (Cette interdiction ne s'applique pas aux fruits qui ont poussé d'eux-mêmes).



Habayit Hayéhoudi : l'échange ou l'art du partage

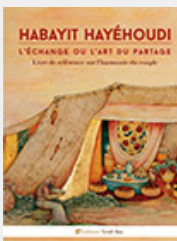
La "Bible de l'harmonie du foyer" ! Voici un outil de développement personnel et de connaissance de soi. Ce livre du Rav Sim'ha Cohen est la source des livres sur le thème du Chalom Bayit et a permis à des milliers de personnes de connaître le bonheur...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



[5] Hamodia, ibid.

[6] On raconte, par exemple, qu'une épidémie détruisit de nombreux champs appartenant à des agriculteurs ne respectant pas la *Chemita*, tandis que les quelques champs qui furent épargnés étaient ceux de paysans qui s'y conformaient.



Habayit Hayéhoudi : l'échange ou l'art du partage

La "Bible de l'harmonie du foyer" ! Voici un outil de développement personnel et de connaissance de soi. Ce livre du Rav Sim'ha Cohen est la source des livres sur le thème du Chalom Bayit et a permis à des milliers de personnes de connaître le bonheur...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Béhar - Bé'houkotaï : 3 jolies perles sur la Paracha

Vendredi 15 Mai 2015 - Rav Mordékhai STEBOUN - © Torah-Box

Elève du [Collel Vayizra' Itshak](#), Rav Mordékhai Steboun vous offre 3 jolies perles d'enseignements sur la Paracha de la semaine, afin d'agrémenter spirituellement votre table du Chabbath !

BéharLe soldat d'Hachem

« Ceux sont Mes serviteurs. » (25,42)

Nos sages nous enseignent que le service d'Hachem avec le cœur est la Téfila.

Peu de personnes ont le mérite de ressentir le sentiment d'être un serviteur dévoué et soumis devant le Créateur au moment de la Téfila.

L'Admour de Belz, Rabbi Issakhar Dov Rokéa'h, nous enseigne comment être un bon serviteur d'Hachem à travers une anecdote que nous raconte son fils.

Son fils, Rabbi Aharon, raconte qu'en général, son père prend toujours soin de se protéger avec un parapluie lorsqu'il pleut beaucoup. Cependant, lorsqu'il se rendait à la Téfila, il ne prenait pas de parapluie, même lorsqu'il pleuvait beaucoup.

Il expliqua alors que lorsqu'un juif se rend à la Téfila, il va servir Hachem de la même manière qu'un soldat qui sert dans l'armée. Mais avez-vous déjà vu un soldat en service avec un parapluie à la main ? Même avec les pluies les plus abondantes, un soldat ne pensera pas à prendre un parapluie en plein service.

« C'est pourquoi, disait-il, je ne peux pas sortir avec un parapluie à la main... »



Les Clés de la Parnassa

Les mécanismes de la réussite matérielle et financière dans ce monde : histoires, explications de nos maîtres, prières, ségoulot. Ce livre répond à chacune de nos questions au sujet de la Parnassa.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Bé'houkotai La devinette

« Et vous ne voulez pas m'écouter... » (26,21)

Petite devinette : vous connaissez tous les actions des nombreuses associations qui veulent rapprocher nos frères de la Torah, afin de ramener encore un enfant dans le système éducatif religieux. Quel est le cas où une mère, qui souhaiterait inscrire un enfant dans un établissement religieux, se verrait refuser l'inscription de cet enfant par la direction ?

La réponse se trouve dans un fait réel, concernant une mère qui souhaitait inscrire son fils, sourd et muet, dans un établissement religieux et spécialisé dans le traitement de ces déficiences. La directrice observa que la mère ne pratiquait pas les Mitsvot. Elle se permit alors de lui poser la question suivante : « Que feriez-vous si votre enfant progressait de manière significative dans son traitement médical et pouvait à présent entendre et parler ? Est-ce que vous iriez l'inscrire dans une école religieuse ou non-religieuse ? »

La réponse ne tarda pas : « Dans une école non-religieuse. »

La directrice posa la question au Rav Aharon Steinmann, qui déclara qu'elle ne devait pas l'accepter.

Le Rav expliqua que cet enfant n'était pas soumis aux Mitsvot de par son état de santé. Mais après le traitement, il sera soumis aux Mitsvot, et de par le fait que sa mère le placera dans une école non-religieuse, son traitement médical entrainera qu'il ne respectera pas les Mitsvot. C'est pourquoi il était interdit d'accepter cet enfant...

La Shoa

« Si vous suivez Mes lois... » (26,3)

Rachi : Soyez assidus dans votre étude de la Torah.

Dans son livre Or Daniel, le Rav Daniel Ohayon nous raconte une histoire bouleversante sur l'assiduité dans la Torah, même dans les pires moments de la vie.

« Je me trouvais en Belgique, et je suis rentré dans un Beth Hamidrach pour faire ma Téfila. Je me tenais à côté de la bibliothèque, et je regardais s'il y avait un livre que je ne connaissais pas. Soudain, j'ai trouvé un livre avec une seule question sur un traité du Talmud et avec pas moins de 137 réponses !

Je suis resté stupéfié de la profondeur de l'étude de ce juif inconnu, et je me suis mis à étudier une des réponses de ce livre. C'est alors qu'un homme s'approcha de moi et me dit qu'il était le neveu de l'auteur de ce livre, décédé lors de la Shoah.

"Mon oncle, raconte ce monsieur, était un 'Hassid, mais aussi un homme très riche. Toute la famille était de véritables érudits en Torah, et je me suis retrouvé avec lui dans le Camp d'Auschwitz pendant 3 ans. Une nuit, il me réveilla et me dit : Saches que tu seras le seul rescapé de la famille, et je pense que demain, je serais exécuté dans les chambres à gaz. Je te demande d'accomplir ma dernière volonté : tu sais que je connais entièrement tous les traités du Talmud par cœur, et depuis que je suis à Auschwitz je n'ai cessé d'étudier. Je te demande de finir pour moi le traité dans lequel je suis actuellement, si Hachem t'aide à sortir vivant de cet enfer." »



Les Clés de la Parnassa

Les mécanismes de la réussite matérielle et financière dans ce monde : histoires, explications de nos maîtres, prières, ségoulot. Ce livre répond à chacune de nos questions au sujet de la Parnassa.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Torah-Box.com
diffusion du judaïsme aux francophones

Rav Ohayon nous explique : « Sachez, chers lecteurs, que la dernière volonté de ces 6 millions de juifs tués par la barbarie nazie est de finir pour eux les traités du Talmud qu'ils n'ont pas pu étudier ! »

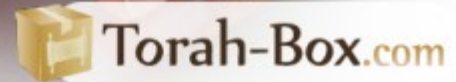
Chabbath Chalom !



Les Clés de la Parnassa

Les mécanismes de la réussite matérielle et financière dans ce monde : histoires, explications de nos maîtres, prières, ségoulot. Ce livre répond à chacune de nos questions au sujet de la Parnassa.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Béhar - Une vie entière sans faire de peine à quiconque

Mardi 12 Mai 2015 - Rav Yehonathan GEFEN - © Torah-Box

À deux reprises, dans la *paracha* Béhar, la Thora nous enjoint de ne pas affliger notre prochain. La première fois, elle ordonne : « Si tu vends un objet à ton prochain, ou si tu acquiers de sa main quelque chose, ne vous lésez pas l'un l'autre »[1]. Quelques versets plus tard, elle semble se répéter : « Ne vous lésez pas l'un l'autre, crains ton D., car Je suis Hachem, ton D. »[2].

'*Hazal* expliquent qu'il existe deux sortes de *onaa* (causer un tort, léser) : le premier *passouk* fait référence à la *onaat mamon* – préjudice causé par l'argent[3], tandis que le second se rapporte à la *onaat devarim* – blesser quelqu'un par la parole.[4]

De manière générale, '*Hazal* ne comparent pas l'importance et la gravité de deux *mitsvot*, mais dans ce cas, ils mettent en parallèle les deux formes de *onaa*. À première vue, la *onaat mamon* paraît plus grave que la *onaat devarim*, parce qu'une personne blessée par des mots ne connaît aucun dommage matériel, alors que quand on la lèse financièrement, elle souffre d'une réelle perte.

Or étonnamment, la *guemara* affirme que la *onaat devarim* est pire que la *onaat mamon*, et ce, pour trois raisons.

Tout d'abord, le verset précise, en parlant de la *onaat devarim*, qu'il faut craindre D., ce qui n'est pas spécifié concernant la *onaat mamon*. Le *Maarcha* explique que l'on risque plus de se rendre compte d'un préjudice matériel que des intentions dissimulées derrière des paroles.

Celui qui cause un dommage financier est conscient que l'on peut le démasquer, mais le fait tout de même. Il montre un manque de crainte de D., parce qu'il ne se soucie pas du fait qu'Hachem sait tout, mais aussi une manque de crainte vis-à-vis de ce que les gens penseront de lui et de ses actions.



En chemin vers Hachem (histoires vraies de Téchouva)

Le premier ouvrage de Léa Nabet. Compilation d'histoires personnelles exceptionnelles de "Baalei Téchouva", ces gens qui reviennent à la pratique du Judaïsme, par milliers !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Celui qui offense quelqu'un de manière détournée montre qu'il redoute plus les êtres humains qu'Hachem – il a peur que son entourage le considère comme une personne sournoise, mais n'est pas inquiet du fait qu'Hachem connaît ses véritables intentions[5].

Deuxièmement, la *guemara* affirme que la *onaat mamon* touche uniquement les possessions de l'individu. La *onaat devarim* est pire parce qu'elle s'en prend à la personne elle-même. C'est son bien-être émotionnel qui est en jeu – les propos négligents pénètrent dans son essence. On raconte qu'un *talmid 'hakham* d'une quarantaine d'années eut besoin d'une thérapie à cause d'une expérience traumatisante survenue durant son enfance – sa mère l'appela une fois « *tamé* » — impur. Cette « étiquette » le blessa si profondément qu'elle ne le quitta pas. Ceci montre clairement à quel point des paroles blessantes peuvent provoquer des torts indescriptibles.

La *guemara* poursuit avec une troisième preuve que la *onaat devarim* est pire que la *onaat mamon* — si une personne extorque trompeusement de l'argent à son prochain, elle peut réparer ce tort en rendant simplement ce qu'elle a pris injustement. En revanche, quand elle offense l'autre, aucune excuse ne pourra annuler le passé — ces mots ne pourront jamais être effacés.

Ceci est courant, particulièrement dans un couple ; quelques propos déplacés peuvent avoir des retombées négatives (voire un effet boule de neige) sur le long terme, qui ne s'estomperont pas, parce qu'ils ne pourront jamais disparaître.

Rav David Kaplan *chlita* raconte l'histoire suivante.

Les parents de Déborah lui inculquèrent le respect des *Rabbanim*, mais lui apprirent aussi à avoir un œil critique envers les Juifs orthodoxes. Quand elle grandit, elle décida de mener sa propre expérience et pria dans la Yéchiva de Poniowitz durant les *Yamim Noraïm* (les Jours Redoutables entre Roch Hachana et Kippour). Elle revint pour Sim'hat Thora. Tout allait bien jusqu'à ce que l'une des filles présentes à l'office lui dise : « Tu ne peux venir prier ici sans collants ! » Déborah sortit comme un ouragan. Si tel était le comportement des orthodoxes, elle n'était pas intéressée à suivre leur voie.

Son respect des rabbins la poussa tout de même à aller parler à Rav Chakh. Quand elle arriva chez lui, une longue file d'attente se dressait devant elle, composée uniquement d'hommes. Cependant, dès que celui qui consultait le *rav* sortit, on invita Déborah à entrer, car les femmes avaient la priorité. Agréablement surprise, elle entra et raconta son expérience choquante au *gadol hador* (dirigeant de la génération).

« C'est une grave faute, lui dit le rav. C'était peut-être involontaire, mais cette jeune fille doit tout de même te demander des excuses. » Puis, il lui parla longuement de l'importance d'être sensible aux sentiments d'autrui. Elle décida alors de devenir plus pratiquante. Elle est aujourd'hui mariée à un *Roch Yéchiva* et ses fils et gendres sont des *talmidé 'hakhamim*. [6]

Cette histoire nous montre combien une parole négative peut être préjudiciable – cette fille en fut affligée et furieuse ; elle faillit s'écarter de la religion.

Cela indique également combien des paroles bienveillantes peuvent être bénéfiques.

On voit clairement que la *onaat devarim* est une faute grave, mais c'est une *mitsva* qui est très difficile à observer correctement ; nous conversons constamment avec les autres et il est bien facile de vexer quelqu'un par une remarque maladroite.

Le 'Hazon Ich vit un jour un homme réprimander sévèrement son fils qui avait déplacé un objet peut-être *mouktsé*



En chemin vers Hachem (histoires vraies de Téchouva)

Le premier ouvrage de Léa Nabet. Compilation d'histoires personnelles exceptionnelles de "Baalei Téchouva", ces gens qui reviennent à la pratique du Judaïsme, par milliers !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



(interdit de déplacer) pendant Chabbat. Le 'Hazon Ich dit à l'homme en question que son fils avait **peut-être** transgressé une *mitsva* dictée par nos Sages, mais que le père avait **de façon certaine** transgressé une *mitsva* prescrite directement par la Thora : celle de *onaat devarim*.

Il nous faut considérer cette *mitsva* avec autant de sérieux que tout autre commandement, comme la *cacherout* – nous ne mangerons jamais quelque chose avant de nous assurer qu'il est permis à la consommation. De la même manière, nous devons redoubler de vigilance quant à ce qui sort de notre bouche et nous demander si nous avons le droit d'émettre un tel propos ou non. Le mieux, pour y parvenir, c'est d'étudier les *halakhot* et la *hachkafa* (idéologie, vision du monde) relatives à cette *mitsva*.^[7]

Pour conclure, rapportons une remarque que le 'Hazon Ich avait l'habitude de faire ; il disait que la joie la plus grande est de vivre une vie entière sans faire de peine à un autre Juif.

Puissions-nous tous mériter de ne faire que du bien avec notre parole.

[1] Parachat Béhar, Vayikra, 25:14.

[2] Parachat Béhar, Vayikra 25:17.

[3] *Onaat mamon* consiste à vendre un objet à un prix particulièrement élevé ou à acheter quelque chose à un prix particulièrement dérisoire, tout ceci, délibérément.

[4] *Baba Metsia*, 58b.

[5] *Maharcha, Baba Metsia*, 58b. Il compare ceci au fait que le *ganav* (voleur en cachette) est pire que le *gazlan* (voleur éhonté), car il montre, par son attitude, que sa crainte des êtres humains est plus grande que celle d'Hachem.

[6] Kaplan, *Major Impact*, p. 93-94.

[7] Voir le *séfer Mcihpaté Chalom*, ch. 7 pour les lois relatives à la *onaat devarim*.



En chemin vers Hachem (histoires vraies de Téchouva)

Le premier ouvrage de Léa Nabet. Compilation d'histoires personnelles exceptionnelles de "Baalei Téchouva", ces gens qui reviennent à la pratique du Judaïsme, par milliers !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Torah-Box.com

Béhar - la plus noble charité, lorsque le pauvre garde sa dignité

Mercredi 7 Mai 2014 - Rav Yehonathan GEFEN - © Torah-Box

À plusieurs reprises, la Thora nous enjoint de pratiquer la charité. L'un de ces commandements se trouve dans *parachat Béhar*. « Si ton frère s'appauvrit, si tu vois chanceler sa fortune, soutiens-le, fût-il converti ou résident, afin qu'il vive avec toi » [1].

Les commentateurs expliquent que ce verset se rapporte au cas précis d'une personne qui a perdu son indépendance financière, mais qui n'est pas devenu un véritable *ani* (indigent) [2]. La Thora nous ordonne de faire la charité à ce genre de personnes et certains commentateurs affirment qu'il s'agit d'une *mitsva* à part entière [3].

Le Rambam, dans ses grandes lignes sur les lois de la charité, écrit qu'il existe huit niveaux différents de *tsedaka*, et le degré le plus élevé est atteint lorsque le bénéficiaire du don ne se sent pas dépendant, mais qu'on l'aide à devenir financièrement autonome. [4]. Il s'appuie sur les mots de la *paracha* de cette semaine, « *Soutiens-le* ». Le *Beit Yossef* demande pourquoi c'est la forme la plus noble de charité et explique que de cette façon, la personne n'est pas honteuse d'être assistée. Ceci, essentiellement parce qu'elle n'estime pas recevoir l'aumône. Nous savons qu'il est naturel chez l'homme de vouloir gagner sa vie, et qu'il est humiliant d'être obligé de recevoir des cadeaux. Le fait de donner à autrui sans porter atteinte à sa dignité est donc considéré comme une prouesse, plus encore que le don lui-même.

Nous apprenons d'ici une leçon importante sur le *'hessed*. Il est extrêmement important de s'assurer que l'individu qui reçoit quelque chose en soit le moins gêné possible. Le mieux, c'est qu'il ne se sente même pas soutenu, mais que l'on lui montre qu'il est, en quelque sorte, en train d'aider le donateur ! Cette idée est mise en évidence par une interprétation originale d'une *guemara* épineuse.

La *guemara* affirme que si quelqu'un dit : « Je donne cette pièce à la *tsedaka* pour que mon fils vive », c'est-à-dire pour que le mérite de cette *mitsva* guérisse l'enfant gravement malade, cet homme est un « *tsadik gamour* » — un



Pirké Avot : les Actions des Pères

Livre-référence de 485 pages sur les "Maximes des pères", l'ouvrage dédié à la morale et l'éthique juive. Texte en hébreu, traduction en français, commentaires et biographies de chacun des auteurs de ces perles de sagesse.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



homme exceptionnellement vertueux [5]. Plusieurs commentateurs demandent pourquoi quelqu'un qui accomplit la *mitsva* de façon intéressée mérite un tel éloge.

Le *rav* Mordékhaï Banet *zatsal* explique, *dérékh drouch* – au sens large, que la *guemara* parle d'un homme qui pratique la charité en faisant attention à ne pas embarrasser la personne à qui il fait le don en question. Il dit donc au pauvre que ce dernier bénéficie de son acte charitable, parce qu'il a un enfant malade qui a des chances de guérir par le mérite de la *tsédaka*. La *guemara* affirme qu'un donateur qui trouve le moyen de donner à l'autre tout en évitant son humiliation est un « *tsadik gamour* » — un individu de grande vertu.

Dans le même ordre d'idées, on raconte l'histoire d'un homme qui acheta des tas de bois et les plaça dans son porche, devant sa maison. Quand il voyait un pauvre, il l'employait pour déplacer le bois vers l'arrière de la maison ; quand un autre indigent arrivait, il l'employait et lui demandait de déplacer les bois vers le porche. Ainsi, il assistait financièrement ceux qui étaient dans le besoin, tout en préservant leur dignité puisqu'il leur faisait ressentir qu'ils méritaient cet argent et non qu'ils recevaient l'aumône [6].

Il n'est pas toujours possible de montrer à l'autre qu'il est lui-même en train de nous aider, mais il reste primordial de s'efforcer de préserver sa dignité le plus possible.

Le *rav* Zalman Ashkénazi *zatsal* était un grand *baal 'hessed* et excellait dans ce domaine. Il fonda l'association *Messam'hé Lev*, grâce à laquelle des milliers de pauvres reçurent nourriture et vêtements. Il s'occupait de distribuer 62 000 paires de chaussures, 30 000 livres (13 608 kg) de *matsa*, 4000 cartons de vin avant Pessa'h ; 300 000 livres (136 080 kg) de viande et de volaille avant les *Yamim Noraïm* (Jours Redoutables, entre Roch Hachana et Yom Kippour) ; près de 500 paniers de *michloa'h manot* à des veuves et orphelins, chacun contenant une enveloppe avec de l'argent pour les dépenses de Pessa'h, il collectait des fonds pour des dizaines de mariages d'orphelins chaque année. Cependant, il ne se contentait pas de subvenir à tous ces besoins physiques. Il se préoccupait toujours de la dignité des bénéficiaires.

Malgré ses efforts pour rester anonyme, il était parfois identifié et sa question était alors « Est-ce assez respectable ? N'est-ce pas rabaissant ? »

Nous avons vu que le fait de donner de façon à ce que la personne qui reçoit l'aide garde sa dignité est très important, au point que cela est considéré comme la forme la plus noble de charité. Puisseons-nous tous mériter de donner aux nécessiteux, sans qu'ils se sentent assistés.

[1] Vayikra, 25:35.

[2] Rachi, Vayikra, 25:35.

[3] Voir *Ohel Moché*, Vayikra, 25:35 pour plus de détails sur ce sujet.

[4] Rambam, *Michné Thora*, *Hilkhot Matanot Aniim*, 10:7-14. Par exemple, lui octroyer un prêt ou l'aider à trouver un travail. Le *Beit Yossef* ajoute que même un cadeau ne gênera pas une personne qui n'est pas réellement pauvre, parce qu'il est courant qu'un homme offre un cadeau à son ami, même quand il n'est pas dans le besoin.

[5] *Pessa'him*, 8a-b.

[6] L'explication du *rav* Banet, ainsi que l'histoire qui l'accompagne, sont tirées d'un *chiour* (discours) du *rav* Éli Mansour *chlita*, mis à l'écrit.



Pirké Avot : les Actions des Pères

Livre-référence de 485 pages sur les "Maximes des pères", l'ouvrage dédié à la morale et l'éthique juive. Texte en hébreu, traduction en français, commentaires et biographies de chacun des auteurs de ces perles de sagesse.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Behar - 2 qualités : émouna & 'hessed

Lundi 29 Avril 2013 - Rav Emmanuel MIMRAN - © Torah-Box

La paracha Behar traite de la mitsva de la *chémita*. Cette mitsva, consiste à laisser (en érets Israël) la terre se reposer une fois tous les sept ans, c'est-à-dire qu'il est interdit d'y effectuer les travaux agricoles. Le propriétaire doit aussi retirer sa propriété des fruits de sa récolte, et permettre leur consommation à tout celui qui le désire.

De nombreuses raisons ont été données pour expliquer le sens de cette mitsva. L'idée générale est de renforcer la foi et de savoir que même lorsque nous devons travailler pour vivre, il ne faut pas oublier qu'en réalité, c'est Hachem qui nous envoie la subsistance. La Torah promet donc à ceux qui respecteront cette année de *chémita*, qu'ils verront la Main d'Hachem. Ils auront de quoi vivre durant toute cette année et cela les aidera à se souvenir que même lorsque l'on travail, c'est en réalité Hachem qui nous nourrit !

Puis, la Torah continue par ce verset : « Lorsque ton frère va s'affaiblir... tu le soutiendras... ». Rachi commente que lorsque c'est possible, la Torah nous appelle à soutenir nos frères avant qu'ils ne deviennent pauvres. Fais en sorte de l'aider avant que ton aide lui devienne indispensable !

Le Imré Yossef explique au nom du Maguid de Douvna, la juxtaposition de ces deux mitsvot :

Il existe deux sortes de personnes. Celles qui craignent toujours de l'avenir et travaillent sans cesse pour avoir encore et encore de l'argent. D'autres, qui sont confiantes et qui vivent "au jour le jour".

Le comble, c'est qu'il peut arriver qu'un pauvre vienne chez une personne de la première catégorie, et que cette dernière refuse de l'aider (en argumentant que le pauvre a de quoi vivre quelques jours). Le riche expliquera alors au pauvre qu'il doit être confiant en Hachem, et que grâce à D', il a déjà de quoi manger pour aujourd'hui et demain (!) etc.



Coffret "Lumières sur la Paracha"

Coffret exceptionnel : 5 livres couvrant toutes les parachiot de la Torah. Un éclairage de haut niveau, nouveau et accessible, fruit du travail du Rav Emmanuel Bensimon.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Mais la Torah nous enseigne que c'est l'inverse qu'il faut faire :

Lorsqu'il s'agit de nous même, il est nécessaire de cultiver notre *émouna*, notre foi en Hachem. Il n'y pas besoin de courir après les richesses, surtout si cela risque de diminuer notre service divin, *'Has véchalom*.

Cependant, ce devoir ne doit pas être utilisé pour notre prochain. Si l'on aperçoit que ce dernier risque de s'effondrer, on ne peut se réfugier derrière notre foi. Il est nécessaire de s'inquiéter sur le sort du prochain et de le sortir de tout risque de faire faillite, même si actuellement il a de quoi vivre !

Le tsadik rabbi Réphaël Baroukh Tolédano nous a donné l'exemple. En effet, dans la ville du tsadik, à Mekhnès, il y avait deux dentistes. Un qui était de bonne réputation, et le second qui était, disons, un peu moins bon.

Et voici qu'un matin, le rav eut besoin d'aller chez le dentiste. Il alla voir le dentiste de second choix, s'appuyant sur sa foi inébranlable. L'après-midi même, un homme vint trouver le rav et lui raconta ses difficultés. Il lui raconta également qu'il avait besoin d'aller chez le dentiste, mais qu'il ne pouvait pas, faute de moyens...

Immédiatement, le rav se leva et alla chercher de l'argent pour que cet homme puisse recevoir les soins nécessaires. Sans hésiter, le rav lui donna la somme qu'il fallait pour aller chez le meilleur des deux dentistes ! Car, lorsqu'il s'agissait des autres, le rav ne voulait pas se servir de la *émouna* ! Le rav savait qu'à ces moments, Hachem veut nous donner le mérite de faire le plus possible !

Prions de tout notre cœur qu'Hachem nous donne ces deux qualités : avoir une entière confiance en Lui, et en même temps, lorsqu'il faut aider les autres, pouvoir le faire de toutes nos forces !

En ces jours qui précèdent *Chavou'ot*, la fête du don de la Torah, essayons avec encore plus de forces d'améliorer nos traits de caractères et notre amour de la Torah. Ainsi, nous pourrons recevoir durant la fête, une aide providentielle particulière pour servir Hachem tous les jours de notre vie, amen !

Rav Emmanuel Mimran



Coffret "Lumières sur la Paracha"

Coffret exceptionnel : 5 livres couvrant toutes les parachiot de la Torah. Un éclairage de haut niveau, nouveau et accessible, fruit du travail du Rav Emmanuel Bensimon.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Paracha Behar-Be'houkotay : Argent limité ou Torah éternelle ?

Jeudi 17 Mai 2012 - Rav Emmanuel MIMRAN - © Torah-Box

Behar-Be'houkotay, la section hebdomadaire de cette semaine traite de la mitsva de la chémita. Cette mitsva, consiste à laisser la terre (en érets Israël) se reposer une fois tous les sept ans, c'est-à-dire qu'il est interdit d'y effectuer les travaux agricoles. Le propriétaire doit aussi retirer sa propriété des fruits de sa récolte, et permettre leur consommation à tout celui qui le désire.

De nombreuses raisons ont été données pour expliquer le sens de cette mitsva qui renforce la foi. Avec l'aide du Ciel, nous allons essayer de voir un nouvel aspect de ce commandement, qui pourra nous aider dans notre comportement quotidien.

Notre train-train de vie peut nous conduire à donner une grande importance à la vie matérielle. En effet, lorsque nous nous trouvons dans un milieu qui recherche principalement les plaisirs de ce monde-ci, ou même lorsque nous sommes simplement contraints à gagner notre vie à la sueur de notre front, nous nous imaginons que le monde matériel tient une place importante et qu'il est donc essentiel d'y avoir une bonne place et d'y être le plus aisé possible.

L'année de la chémita va donc nous permettre de nous souvenir que nous ne sommes pas totalement propriétaires de nos biens matériels. Elle nous permet de nous rappeler qu'un jour, nous devons abandonner tous nos biens terrestres. A partir de ce jour là, notre seul bagage sera constitué de nos mitsvot qui, étant des biens spirituels, sont éternelles.

L'agriculteur, qui par son travail, est toujours lié au monde terrestre, pourra (au cours de l'année de la chémita) se détacher du monde matériel et se souvenir de ce qui est véritablement l'essentiel.

Rabbi Yossi ben Kissma était un jour en voyage lorsqu'il fut interpellé par un homme qui lui dit : « Rabbi, venez habiter dans ma ville et je vous donnerai beaucoup d'or et d'argent ». Le Rav lui répondit : « Même pour tout l'or et l'argent du monde je n'habiterai que dans un endroit de Torah car, après le décès d'une personne, rien ne l'accompagne si ce n'est la Torah qu'il a étudiée et les mitsvot qu'il a accomplies ». (Avot 6,1)

Le Rav savait que rien ne valait plus que les biens spirituels : ni une bonne carrière, ni beaucoup d'argent ! Il avait compris l'enseignement fondamental : **notre raison d'exister est pour accomplir la Torah et les mitsvot, le reste n'est qu'un moyen et ne doit donc pas empiéter sur le but de notre vie.**

Nous ne sommes pas actuellement dans une année de chémita. Cependant, ce message est éternel et nous pouvons essayer de le vivre et de l'intérioriser. Comprenons que la Torah n'est pas une simple option ou simplement quelque chose de bien. Elle n'est pas non plus essentielle dans notre vie mais elle est **toute** notre raison d'être. Seules la Torah et les mitsvot nous resteront éternellement.

Le rav Nissim Yagen racontait une histoire : un homme rencontra le rav Israël Salanter lors d'un voyage en train. Après avoir échangé quelques phrases, le rav lui demanda quelles étaient ses occupations. L'homme répondit qu'il était marchand de bois et qu'il accomplissait aussi des mitsvot "ici et là".

Le rav Salanter s'exclama : « Je ne te comprends pas ! Tu travailles tous les jours une dizaine d'heures afin de vivre heureux et aisé dans ce monde-ci. Comment peux-tu penser que "ici et là" te suffira pour l'éternité ? ».

L'homme prit conscience de son devoir sur terre et s'engagea avec entrain dans le service divin. Il avait compris



Prélèvement de la 'Halla : Mitsva en Or

L'ouvrage-référence sur le prélèvement de la pâte, cette mitsva donnée à la femme juive. Lois, schémas, images... ce livre débat en détail et répond à toutes vos questions en ce qui concerne la Hafrachat 'Halla.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



que de même que nous ne nous suffisons pas du minimum lorsqu'il s'agit des profits terrestres, à plus forte raison qu'il ne faut pas être rassasié lorsqu'il s'agit des mitsvot qui apporteront un immense plaisir éternel ! Cet homme devint le Sabba de Novardok, qui fut l'un des plus grands justes de sa génération et glorifia grandement le Nom de D.ieu.

A l'instar de Rabbi Yossi ben Kissma et du Sabba de Novardok qui ont compris que l'argent, les honneurs et les plaisirs de ce monde-ci ne remplaceront pas les maisons d'étude, les séminaires et les yéshivot, appliquons nous aussi ce principe et utilisons notre vie et notre corps pour accomplir Sa volonté.

En cette période où l'on prépare nos vacances ainsi que l'année prochaine, vivons pleinement l'enseignement de la chémita et ne mettons pas de côté les yéshivot et les séminaires d'été. Cherchons des lieux de vacances qui nous permettront de garder notre âme pure.



Prélèvement de la 'Halla : Mitsva en Or

L'ouvrage-référence sur le prélèvement de la pâte, cette mitsva donnée à la femme juive. Lois, schémas, images... ce livre débat en détail et répond à toutes vos questions en ce qui concerne la Hafrachat 'Halla.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions